



Un recueil écrit des paroles d'Ameer-e-Ahl-e-Sunnat,
Mawlana Ilyas Attar Qadiri دَامَتْ بَرَكَاتُهُمُ الْعَالِيَهُ

Questions - réponses sur la récitation du Saint Coran



French

Présenté par le département
Al-Madina-tul-'Ilmiyyah
Traduit en français par le
département de traduction

امیراہل سنت سے تلاوتِ قرآن کے بارے میں سوال جواب

Ameer-e-Ahl-e-Sunnat say Tilawat kay baray mayn
suwal jawab

Questions - réponses sur la récitation du Saint Coran

Ce livret a été présenté en ourdou par le Majlis Al-Madina-tul-'Ilmiyya. **Le département de traduction (Dawat-e-Islami)** l'a traduit en français. Si vous trouvez une erreur dans la traduction ou la composition, veuillez en informer le département de traduction à l'adresse postale ou électronique suivante dans le but de gagner des récompenses (Sawab).

Département de traduction (Dawat-e-Islami)

Aalami Madani Markaz, Faizan-e-Madinah, Mahallah
Saudagran,

Purani Sabzi Mandi, Bab-ul-Madinah, Karachi, Pakistan

UAN : ☎ +92-21-111-25-26-92 – Poste. 7213

E-mail: ✉ french.translation@dawateislami.net

Questions - réponses sur la récitation du Saint Coran

Une traduction française de « Ameer-e-Ahl-e-Sunnat say
Tilawat kay baray mayn suwal jawab »



TOUS DROITS RÉSERVÉS

Copyright © 2023 Maktaba-tul-Madinah

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ou transmise de quelque manière ou forme que ce soit ou par quelque moyen que ce soit, électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre, sans l'autorisation écrite préalable de Maktaba-tul-Madinah.

1ère parution : Muḥarrām-ul-Ḥarām, 1445, AH– (Aug 2023)
Éditeur: Maktaba-tul-Madinah
Quantité: -
ISBN : -

PARRAINAGE

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez parrainer l'impression d'un livre religieux ou un livret pour Isaal-e-Sawab des membres décédés de votre famille.

Maktaba-tul-Madinah

Aalami Madani Markaz, Faizan-e-Madinah Mahallah Saudagran,
Purani Sabzi Mandi, Bab-ul-Madinah, Karachi, Pakistan

✉ **E-mail:** global@maktabatulmadinah.com | [feedback](#)
[@maktabatulmadinah.com](#)

☎ **Téléphone:** +92-21-34921389-93

🌐 **Web:** www.dawateislami.net | www.maktabatulmadinah.com

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى خَاتَمِ النَّبِيِّينَ
أَمَّا بَعْدُ فَأَعُوذُ بِاللَّهِ مِنَ الشَّيْطَانِ الرَّجِيمِ بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Dou'â pour lire le livre

Lisez la dou'â (invocation) suivante avant d'étudier un livre religieux ou une leçon islamique, vous vous souviendrez de tout ce que vous étudiez بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ:

اللَّهُمَّ افْتَحْ عَلَيْنَا حِكْمَتَكَ وَأَنْشُرْ
عَلَيْنَا رَحْمَتَكَ يَا ذَا الْجَلَالِ وَالْإِكْرَامِ

Traduction

Ô Allah عَزَّوَجَلَّ ! Ouvre-nous les portes de la connaissance et de la sagesse, et aie pitié de nous ! Ô Celui qui est Le Plus Glorieux et Le Plus Honorable ! (*Al-Mustatraf, vol. 1, p. 40*)

Note: Récitez la Salât sur le Prophète ﷺ une fois avant et après la dou'â.

Tableau de Contenu

Questions - réponses sur la récitation du Saint Coran	1
Invocation d'Attar	1
L'excellence de la récitation de la šalât sur le Prophète ﷺ	1
Quelques exemples de récitation incorrecte du Coran	19

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى خَاتَمِ النَّبِيِّينَ ط
أَمَا بَعْدُ فَأَعُوذُ بِاللَّهِ مِنَ الشَّيْطَانِ الرَّجِيمِ ط بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ ط

Questions - réponses sur la récitation du Saint Coran ¹

Invocation d'Attar

Ô Allah **عَزَّوَجَلَّ**! Quiconque lit ou écoute le livret de 24 pages “Questions - réponses sur la récitation du Saint Coran”, permets-lui de réciter et d'agir selon le Coran, et pardonne-lui sans avoir à rendre de comptes !

اٰمِيْنُ بِجَاہِ النَّبِيِّ الْاَمِيْنِ صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ

L'excellence de la récitation de la *ṣalāt* sur le Prophète **ﷺ**

Le Dernier Prophète d'Allah **صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ** a annoncé : “Ceux parmi l’humanité qui auront récité le plus de *ṣalāt* sur moi seront les plus proches de moi au Jour du Jugement.”²

صَلُّوا عَلَيَّ الْحَبِيبِ صَلَّى اللهُ عَلَيَّ مُحَمَّدٍ

¹ Ce livret contient des questions posées à Ameer-e-Ahl-e-Sunnat **داعية نساء العالمين** et ses réponses.

² Jāmi' ut-Tirmidhi : 484

Q : Recevons-nous toujours la récompense d'avoir récité le Coran sans traduction, même si nous ne connaissons pas le sens de ce que nous lisons ?

R : Réciter le Coran sans le comprendre, c'est-à-dire sans traduction, est sans aucun doute une action gratifiante. Les musulmans ne doivent pas être privés du Coran à cause d'une propagande mal placée, qui leur dicte à tort de ne pas le lire du tout en raison d'un manque de compréhension.

Nous récitons la Sourate al-Fātiḥah et d'autres Sourates dans la prière, mais nous ne les comprenons pas. Il en va de même pour la thanā'. Si nous demandions la traduction de بِسْمِ اللّٰهِ, beaucoup seraient incapables de répondre. Sur cette base, devrions-nous cesser d'accomplir la prière et de réciter بِسْمِ اللّٰهِ entièrement ? Bien sûr que non. Veillez donc à réciter le Coran, même si vous ne le comprenez pas.³

Q : Quelle est la règle concernant la récitation du Coran à une vitesse telle que les lettres deviennent indiscernables les unes des autres ?

R : Le Coran doit être lu de la manière dont il a été révélé par Allah عَزَّوَجَلَّ. De nos jours, les gens se précipitent et s'empressent

³ Malfuzāt-e-Ameer-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 1, p. 407

de le lire. La vitesse à laquelle ils lisent signifie que l'auditeur ne peut rien comprendre d'autre que **يَعْلَمُونَ تَعْلَمُونَ**.

Cela ne sera pas considéré comme une lecture du Coran telle qu'Allah **عَزَّوَجَلَّ** l'a révélée. En fait, cela ne sera pas considéré comme une lecture du Coran du tout.

De plus, comme les mots ne sont pas prononcés correctement, le Coran lui-même envoie des malédictions à ceux qui le lisent de cette manière. Il est possible que certaines personnes soient irritées par ce que je dis, et elles devraient l'être.

Cette irritation vous amènera à vous repentir. Pourquoi faites-vous croire aux gens que vous récitez le Coran, alors que votre manque de soin et de rapidité fait que vous déformez complètement les mots ?

Des musulmans naïfs pensent que vous récitez et ils vous considèrent comme pieux, mais votre précipitation peut entraîner un péché. Si un individu récite le Coran correctement, en respectant toutes les règles de récitation, il lui faut beaucoup de temps pour terminer le tarāwīḥ. Pourtant, nous sommes en compétition les uns avec les autres à ce sujet. Certains disent que leur imam prend 35 minutes pour terminer le tarāwīḥ, tandis que d'autres disent que leur imam est aussi rapide qu'un TGV et le termine en 25 minutes.

N'oubliez pas que le jeûne et le Coran intercèderont le Jour du

Jugement. Le jeûne dira : “Ô Allah, je l'ai empêché de manger et d'assouvir ses désirs pendant la journée, alors accepte mon intercession en sa faveur !”. Le Coran dira : “Je l'ai empêché de dormir la nuit, accepte donc mon intercession en sa faveur !” Leurs intercessions seront acceptées.⁴ Si nous voulons que notre jeûne et le Coran intercèdent pour nous, nous devons leur montrer le respect et l'étiquette qu'ils méritent. Cela signifie également que nous devons réciter le Coran correctement.

Même dans une conversation normale, les gens parlent vite et déforment les mots. Ils changent **سُبْحَانَ اللَّهِ** en **سُبَانَ اللَّهِ**, en omettant la lettre ‘ح’. Ils ne peuvent pas non plus dire correctement **بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ**, l'attestation de foi, **إِنْ شَاءَ اللَّهُ**, **مَا شَاءَ اللَّهُ**, ou **أَلْحَمْدُ لِلَّهِ**.

سُبْحَانَ اللَّهِ est aussi généralement lu comme **سُبَانَ اللَّهِ**, et **أَلْحَمْدُ لِلَّهِ** comme **أَلْمَدُ لِلَّهِ**. Ils disent “**إِنْ شَاءَ اللَّهُ** Je viendrai”, ou “**أَلْمَدُ لِلَّهِ** Je vais bien.” Bien que j'ai enseigné la façon correcte de dire ces mots à de nombreuses reprises dans les Madani Muzakaraha, les gens ne les prononcent toujours pas correctement, car ils ont

⁴ Musnad Imām Aḥmad : 6637

l'habitude de mal les prononcer. Dans le même ordre d'idées, les gens disent قرآن au lieu de قرآن.⁵

Q : Est-il permis aux gens de se rassembler dans une mosquée et de réciter le Coran ensemble à haute voix ?

R : Certaines personnes se rassemblent dans la mosquée et récitent le Coran collectivement à voix haute, ce qui est incorrect et interdit.⁶ Il est permis à une personne de réciter le Coran suffisamment fort pour que quelques personnes assises à distance puissent l'écouter, mais la récitation ne doit pas déranger ceux qui font la prière ou récitent le Coran individuellement. En d'autres termes, ils ne doivent pas être en mesure de discerner auditivement ce qui est récité.

Certaines personnes s'assoient au premier rang de la mosquée et récitent le Coran très fort, en particulier pendant le Ramadan. Il n'est pas permis de faire cela.

De même, les gens organisent des rassemblements de Coran pendant le Ramadan, ou pour faire don de la récompense à un défunt. Toutes les personnes présentes récitent à voix haute, ce qui n'est pas correct. Ils doivent lire suffisamment fort pour s'entendre eux-mêmes mais pas pour que les personnes qui se

⁵ Malfuzât-e-Ameer-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 2, p. 355

⁶ Bahâr-e-Sharî'at, vol. 1, p. 552, partie 3

trouvent à proximité entendent. Il n'y a rien de mal à ce qu'une personne récite et que tous les autres écoutent attentivement.

On entend certains dire à d'autres qu'ils ont terminé des récitations complètes du Coran 3 ou 5 fois dans l'i'tikāf, mais en réalité, ils ne peuvent même pas réciter correctement la Sourate al-Fātiḥah, la Sourate al-Ikhlāṣ, بِسْمِ اللَّهِ أَعُوذُ بِاللَّهِ ou بِسْمِ اللَّهِ. On les entend encore se vanter du nombre de fois qu'ils pensent avoir lu le Coran.

Au lieu de réciter l'intégralité du Coran pendant le Ramadan, ces personnes devraient s'efforcer d'en lire la moitié, voire un dixième, mais avec une prononciation correcte. Si l'on ne sait pas lire correctement le Coran, il est indispensable d'apprendre à le lire. De nos jours, nous savons tout sauf comment réciter le Coran correctement. Par Allah عَزَّوَجَلَّ ! C'est une grande privation et un grand malheur.

Ils connaissent l'ourdou et parlent couramment l'anglais, certains se vantant même que leur anglais est meilleur que leur ourdou. Ce sont les mêmes personnes qui ne peuvent pas lire le Coran, même en le regardant. On les qualifie d'individus éduqués et universitaires. Posez-vous la question : peut-on vraiment les appeler ainsi ?

Chers frères en Islam ! الْحَمْدُ لِلَّهِ ! Sous la supervision de Dawat-e-Islami, des milliers d'instituts Madrasat-ul-Madinah pour adultes ont été créés. Ceux-ci se déroulent normalement dans

les mosquées après la prière de 'Ishā'.

On y enseigne les prières, les règles relatives à la purification, la bonne méthode de prière et bien d'autres choses encore. Il n'en coûte rien d'étudier ici. Si quelqu'un voulait apprendre l'anglais ou toute autre langue, il devrait plutôt fréquenter des centres de formation, faire d'immenses efforts pour mémoriser sa leçon, payer des frais élevés et se donner beaucoup de mal, comme le font les gens. Mais même si le Coran est enseigné gratuitement, les gens ne viennent pas l'apprendre. Leur excuse est qu'ils se trouvent incapables d'apprendre. S'ils apprennent, ils lisent un qā'idah, puis le posent et n'y touchent plus jusqu'au lendemain. Comment peut-on apprendre de cette manière ?

Nous acquérons un large éventail de connaissances dans le monde, mais nous ne parvenons pas à lire correctement le Coran. Lorsque nous faisons des efforts pour acquérir des connaissances mondaines, nous devons également faire des efforts concertés pour apprendre le Coran.

Certains avancent l'excuse du manque de temps. Ils ont effectivement le temps, mais pas la passion d'étudier et d'apprendre. Qu'Allah عَزَّوَجَلَّ nous accorde l'enthousiasme.

اٰمِيْنَ بِجَاهِ النَّبِيِّ الْاَمِيْنِ صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ⁷

⁷ Malfuzāt-e-Ameer-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 2, p. 356

Q : Peut-on réciter le Coran après la prière de ‘Aṣr ?

R : Oui, le Coran peut être récité après la prière de ‘Aṣr. Il est déconseillé de le réciter à trois moments précis - à partir de 20 minutes avant le coucher du soleil, pendant 20 minutes après le lever du soleil et à partir du midi islamique jusqu'au début de zuhr.

Bien que la récitation du Coran soit permise durant ces trois moments, il est préférable de réciter d'autres litanies ou d'envoyer la ṣalāt sur le Bien-aimé Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ. On ne commet pas de péché si l'on récite le Coran pendant ces horaires. ⁸

Q : Combien de fois doit-on compléter le Coran pendant le Ramadan ?

R : Compléter le Coran une fois pendant le Ramadan est une Sounnah.⁹ Essayez de le réciter autant que possible, car c'est un moyen supérieur d'obtenir la récompense. Notre imam principal, Abū Ḥanīfah رَحِمَهُ اللَّهُ عَلَيْهِ complétait un Coran dans la journée, un dans la nuit et un dans le tarāwīḥ. Le grand imam complétait ainsi le Coran 61 fois pendant le Ramadan.¹⁰

⁸ Ad-Durr-ul-Mukhtār ma'a Radd il-Muhtār, vol. 2, p. 44 ; Malfuzāt-e-Ameer-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 1, p. 435.

⁹ Al-Fatāwā al-Razawīyah, vol. 7, p. 458

¹⁰ Al-Khairāt-ul-Ḥisān, p. 50 ; Malfuzāt-e-Ameer-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 2, p. 379

Q : Dans notre mosquée, la Sourate al-Mulk est récitée après la prière de 'Ishā'. Dès que le récitateur termine, il dit **اللَّهُ رَبُّ الْعَالَمِينَ** puis **صَدَقَ اللَّهُ مَوْلَانَا الْعَظِيمَ**. Est-ce autorisé ?

A : “*Al-Fatāwā al-Hadīthīyah*” décrit comme louable le fait de réciter **اللَّهُ رَبُّ الْعَالَمِينَ** après la Sourate al-Mulk.¹¹ Il n'y a aucun problème à dire également **صَدَقَ اللَّهُ مَوْلَانَا الْعَظِيمَ**, car cela signifie “Allah a déclaré la vérité.” Il l'a fait certes et nous l'affirmons.¹²

Q : Certains mémorisateurs du Coran peuvent en réciter la moitié en une seule séance pendant leurs jours de mémorisation. Cependant, après avoir terminé leur mémorisation, ils ne peuvent même pas réciter la moitié d'un *juz* ! Que dites-vous à ce sujet ?

R : En vérité, certains mémorisateurs n'ouvrent pas le Coran à nouveau après avoir terminé leur mémorisation, et passent plutôt des heures à bavarder. En faisant défiler les réseaux sociaux, ils ne réalisent pas où ils peuvent se retrouver en un clin d'œil. La situation des sœurs musulmanes est bien pire à cet égard.

Rappelez-vous qu'il est facile de mémoriser le Coran, mais qu'il est difficile de le garder en mémoire. Bien que la mémorisation

¹¹ Al-Fatāwā al-Hadīthīyah, p. 376

¹² Malfuzāt-e-Ameer-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 2, p. 94

prenne généralement un an, voire deux ou trois, il faut s'en souvenir et le lire pour le reste de sa vie.

Les personnes qui mémorisent le Coran devraient essayer si possible de lire un manzil chaque jour. De cette manière, ils termineront la lecture du Coran quatre fois par mois. S'ils n'y parviennent pas, ils doivent réciter au minimum un *juz'*. Par rapport à une personne qui ne connaît pas le Coran de mémoire, il ne lui faudra pas beaucoup de temps pour réciter une telle quantité.

Il faut garder à l'esprit que l'on doit respecter les règles de *tajwīd* lorsqu'on récite le Coran ou une partie de celui-ci. Ces règles comprennent l'allongement des voyelles les plus longues. Lorsque l'on récite en *ḥadar*, il faut environ 20 à 25 minutes pour réciter un *juz'* entier.

Ce *ḥadar* doit correspondre à la description qu'en font les experts. Cependant, comme certains mémorisateurs lisent tellement vite, que les auditeurs n'entendent rien d'autre que **يَعْلَمُونَ** et **تَعْلَمُونَ**. Certains ne prononcent pas les lettres correctement, les déforment ou ignorent totalement les règles de récitation.

Une personne qui ne connaît pas le Coran de mémoire devrait tout de même réciter un *juz'* par jour. La motivation pour cela est incluse dans notre *shajarah*. Quoi qu'il en soit, seule une

personne bénie de la capacité d'Allah عَزَّوَجَلَّ peut réciter le Coran. La vérité est que de nombreuses personnes n'ont aucune passion pour la récitation.

Q : Si quelqu'un commet des erreurs en récitant le Coran, peut-on les rectifier lors d'un rassemblement public ?

R : Si l'erreur est si grave qu'elle déforme le sens, elle doit être rectifiée lors d'un rassemblement public, à condition qu'il n'y ait pas de risque de discorde.¹³ Si l'erreur est liée au *tajwīd* ; disons que le *ghunnah* ou l'*ikhfā'* n'ont pas été accomplies, le récitant ne doit pas être rectifié en public. Il doit être informé de l'erreur en privé, d'une manière sage et douce.¹⁴

Q : Quelle est la règle concernant la récitation du Coran en marchant, en portant des pantoufles ou en n'étant pas en état de wuḍū (d'ablution) ?

R : Sans wuḍū, il est permis de réciter le Coran sans le toucher.¹⁵ De plus, il n'y a pas de mal à réciter le Coran en portant des pantoufles.¹⁶

Q : Combien de pages du Coran doit-on réciter chaque jour ?

¹³ Ghunyat al-Mutamalli, p. 498

¹⁴ Malfuzāt-e-Ameer-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 3, p. 298

¹⁵ Ad-Durr ul-Mukhtār ma'a Radd ul-Muhtār, vol. 1, p. 348.

¹⁶ Malfuzāt-e-Ameer-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 3, p. 511

R : Même si l'on récite le Coran en entier en une journée, il n'est pas incorrect de le faire. Le “*Shajarah Qādiriyah*” nous encourage à lire un *juz'* du Coran chaque jour, ce qui nous permet de terminer un récital complet chaque mois.

Certains de nos élèves récitent un *manzil* par jour. Le Coran en compte sept, ce qui signifie qu'ils en terminent la lecture tous les sept jours. Il faut essayer de lire aussi longtemps que le cœur reste attaché. Si un *manzil* est lu chaque jour, c'est formidable.¹⁷

Q : J'écoutais le Coran avec mes écouteurs lorsqu'un verset de prosternation est entendu. Est-ce que le fait de baisser la tête sera considéré comme une prosternation suffisante pour cela ?

R : L'écoute d'un enregistrement d'une récitation coranique ne nécessite pas de se prosterner, et il n'est pas non plus nécessaire de baisser la tête.¹⁸

Q : Une prosternation de récitation sera-t-elle nécessaire si un verset de prosternation a été entendu en direct sur Madani Channel ?

R : Si un verset de prosternation était entendu en direct sur Madani Channel ou sur toute autre chaîne, la prosternation de

¹⁷ Malfuzāt-e-Ameer-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 3, p. 514

¹⁸ Malfuzāt-e-Ameer-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 3, p. 482

la récitation ne serait pas *wājib*.¹⁹

Q : Si une personne a de nombreuses prosternations de récitation en attente, comment doit-elle s'y prendre pour les effectuer ?

R : Toutes les prosternations en attente doivent être effectuées.

On dit **اللَّهُ أَكْبَرُ**, on se prosterne, on récite **سُبْحَانَ رَبِّيَ الْأَعْلَى** trois fois, puis on se redresse. Ensuite, il faut se prosterner à nouveau et réciter **سُبْحَانَ رَبِّيَ الْأَعْلَى** trois fois. Cela doit être fait jusqu'à ce que toutes les prosternations en cours soient terminées.²⁰ Il est obligatoire d'être en wuḍū, de faire face à la *Qiblah* et d'être dans un endroit pur lorsqu'on accomplit la prosternation de récitation.²¹

Q : Une personne peut-elle réciter la *ṣalāt* sur le Prophète **صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ** pendant que le Coran est récité ?

R : C'est une obligation individuelle pour toutes les personnes rassemblées d'écouter le Coran, d'écouter avec une attention absolue.²² Si quelqu'un entend la récitation du Coran alors

¹⁹ Al-Fatāwā ar-Razawiyah, vol. 23, p. 446 ; Malfuzāt-e-Ameer-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 3, p. 488.

²⁰ Al-Fatāwā al-Hindiyyah, vol. 1, p. 135.

²¹ Ad-Durr-ul-Mukhtār ma'a Radd ul-Muhtār, vol. 2, p. 699 ; Malfuzāt-e-Ameer-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 3, p. 522.

²² Al-Fatāwā ar-Razawiyah, vol. 23, p. 352

qu'il est déjà occupé à des tâches personnelles ou à un travail, il n'est pas obligé de l'écouter.²³

Q : La récitation du Coran doit-elle être interrompue si l'azan commence ?

R : Oui ! On doit interrompre sa récitation et répondre à l'azan.²⁴ Cependant, le verset récité doit être achevé, ou du moins suffisamment pour que sa signification soit maintenue.

En dehors de l'azan, chaque fois que la récitation doit être interrompue, il faut s'assurer que le verset soit terminé avant d'interrompre la récitation. De même, si un poème à la gloire du Prophète est lu, il faut terminer le couplet et s'arrêter. Si Madani Channel diffuse la récitation d'un Coran ou un poème à la gloire du Prophète, il faut attendre que le verset ou le couplet soit terminé avant d'éteindre la chaîne.

J'ai une vieille habitude. Chaque fois que j'ai voyagé pour prononcer des discours ou même maintenant lorsque je viens pour les Madani Muzakarabs, si le Coran est récité, ou qu'une question islamique est expliquée ou qu'une histoire est racontée, je m'arrête et je la laisse se terminer avant de m'avancer. S'il m'arrive de ne pas le faire, c'est simplement parce que cela m'a échappé.

²³ Ghunya Tul-Mutamalli, p. 497 ; Malfuzāt-e-Ameer-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 3, p. 488.

²⁴ Al-Fatāwā Hindiyyah, vol. 1, p. 57

Il s'agit d'éviter que des personnes se lèvent et crient des slogans, ce qui aurait pour effet d'interrompre la récitation ou de gêner à la fois la récitation et l'écoute.²⁵

Q : Quelle est la règle concernant la récitation du Coran à voix haute dans un cimetière ?

R : C'est un bon acte, à condition qu'il n'y ait pas d'obstacle extérieur.²⁶

Q : Peut-on réciter le Coran au travail ?

R : S'il s'agit d'un emploi privé (non gouvernemental) et que l'employeur donne son accord, il n'y a pas de problème.²⁷ S'il s'agit d'un emploi qui n'est pas affecté par la récitation du Coran, cela reste permis. Par exemple, les agents de sécurité peuvent envoyer des *ṣalāt* sur le Bien-aimé Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ avec des Tasbih à la main, ou réciter le Coran en étant assis. L'autorisation sera délivrée en fonction du scénario.²⁸

Q : Si l'on obtient la récompense de la lecture de dix Corans pour la récitation de la Sourate Yāsīn, doit-on réciter un Coran complet ou seulement la Sourate Yāsīn ?

²⁵ Malfuzāt-e-Ameer-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 3, p. 447

²⁶ Malfuzāt-e-Ameer-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 3, p. 473

²⁷ Halal Tariqay Say Kamaanay Kay 50 Madani Phool, p. 19

²⁸ Malfuzāt-e-Ameer-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 3, p. 412

R : La récitation de la Sourate Yāsīn nous donne la récompense de la lecture du Coran dix fois,²⁹ et la récitation de la Sourate Iklhāṣ trois fois nous donne la récompense de la lecture d'une seule fois. Une personne doit néanmoins réciter le Coran.³⁰

Si quelqu'un regarde ses parents avec miséricorde, il obtient la récompense d'un Hajj accepté.³¹ Si une personne les regarde cent fois par jour, elle obtient la récompense de cent Hajj acceptés, mais elle doit aussi le faire physiquement en faisant le *tawāf* de la Ka'bah, le sa'i de Ṣafā et de Marwah, et en séjournant à 'Arafah. En d'autres termes, il faut visiter ces sites sacrés pour accomplir concrètement le Hajj et, une fois chez soi, il faut regarder ses parents avec miséricorde pour obtenir la récompense susmentionnée.³²

²⁹ Jāmi' ut-Tirmidhi : 2896

³⁰ Ṣaḥīḥ Muslim : 1886

³¹ Shu'ab ul-Īmān : 7856

³² Malfuzāt-e-Ameer-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 3, p. 362 ; Cette catégorie d'Aḥādīth se réfère à la récompense de l'adoration et non à l'adoration elle-même. Par exemple, un hadith mentionne : "Quiconque accomplit six unités après le Maghrib et ne parle pas de mal entre elles, elles lui seront comptées comme douze années d'adoration." (*Jāmi' ut-Tirmidhi, vol.1, p. 429, Hadith 435*) Le mufti Aḥmad Yār Khan Na'imī commente : "Ces hadiths évoquent la récompense d'une adoration spécifique et son excellence. Ils ne font pas référence à l'action physique elle-même. Ils ne signifient pas qu'il faut accomplir le Ṣalāt ul-Awwābīn une seule fois, puis ne plus faire la prière pendant les douze années suivantes." (*Mir'āt ul-Manājīḥ, vol. 2, p. 226*)

Dans un autre hadith : "Celui qui récite **سُحُورِ الْوُجُوهِ** cent fois le matin et le soir pour

Q : Peut-on réciter le Coran sans se couvrir la tête ?

R : C'est permis, mais l'étiquette veut que l'on ne soit pas tête nue. Lorsqu'on récite le Coran, il est louable de porter un 'imāmah, de mettre des beaux vêtements, de se parfumer et de s'asseoir à genoux face à la Ka'bah.³³ Plus on fait preuve de respect en s'asseyant et en récitant le Coran, plus on obtient de bénédictions.³⁴

Q : Expliquez l'importance du *tajwīd* et donnez quelques exemples d'erreurs commises en récitant le Coran avec une prononciation incorrecte.

R : Chaque individu doit avoir une connaissance du *tajwīd* de l'ordre de **مَا يَجُوزُ بِهِ الصَّلَاةُ**, c'est-à-dire qu'il doit en savoir suffisamment pour s'assurer que la prière est faite

Allah, est comme quelqu'un qui a accompli le Hajj cent fois." (*Jāmi' ut-Tirmidhi, vol. 5, p. 288, hadith 3482*) Cela ne signifie pas qu'une personne peut réciter cela et ensuite fermer les yeux sur l'accomplissement du Hajj. Le mufti explique soigneusement: "Gagner la récompense du Hajj et l'accomplir physiquement sont deux choses différentes. Ici, il est question de la première chose et non de la seconde. Par exemple, les médecins disent qu'un gros raisin sec réchauffé contient la même valeur nutritive qu'une galette traditionnelle, mais une personne n'est rassasiée qu'en mangeant cette dernière. Elle ne peut pas continuer à vivre en mangeant quelques raisins secs tout au long de la journée. Ces invocations permettent d'obtenir les récompenses mentionnées, mais le Hajj ne sera accompli qu'en l'accomplissant physiquement." (*Mir'āt ul-Manājīh, vol. 3, p. 346*)

³³ Bahār-e-Sharī'at, vol. 1, p. 550, partie 3

³⁴ Malfuzāt-e-Ameer-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 4, p. 116

correctement.³⁵ Il faut mémoriser le maximum du Coran qui est *farḍ* (*obligatoire*) et *wājib* pour le lire pendant la prière.³⁶

En général, les gens sont passionnés par la récitation de l'intégralité du Coran au cours du mois de Ramadan. Certains le terminent plus d'une fois **مَعَ شَاءَ اللَّهُ**. Cependant, ils devraient lire le Coran devant un récitateur qualifié et prendre conseil auprès de lui en ce qui concerne la validité de leur lecture. Qu'Allah **عَزَّوَجَلَّ** nous préserve, si l'on ne peut pas réciter le Coran correctement, alors réciter la Sourate al-Fātiḥah correctement juste une fois est plus important que de réciter tout le Coran de manière incorrecte.

اَلْحَمْدُ لِلّٰهِ Dawat-e-Islami propose le service en ligne Madrasat-ul-Madinah, qui apprend aux gens à réciter le Coran et à accomplir la prière correctement. Il propose également toute une série d'autres formations, qui peuvent toutes être suivies confortablement depuis votre domicile. Profitez-en et rectifiez votre récitation du Coran.

J'ai rassemblé quelques mots concernant la récitation incorrecte du Coran. Voici quelques exemples de la façon dont une lecture incorrecte peut modifier le sens.

³⁵ Al-Fatāwā ar-Razawīyyah , vol. 3, p. 343

³⁶ Ad-Durr-ul-Mukhtār ma'a Radd-ul-Muḥtār, vol. 2, p. 315

Quelques exemples de récitation incorrecte du Coran

1. Le remplacement d'une lettre par une autre modifie le sens d'un mot. Par exemple, beaucoup ne peuvent pas prononcer le **ح** dans **الْحَمْدُ لِلَّهِ**, qui vient du milieu de la gorge. Pour cette raison, ils lisent **الْهَمْدُ** à la place.

Les deux diffèrent radicalement dans leur signification. **الْحَمْدُ لِلَّهِ** signifie éloges et qualités. Si l'on dit **الْهَمْدُ** à la place de **الْحَمْدُ لِلَّهِ**, le sens devient quelque chose que je n'ai même pas le courage de dire. Pourtant, je vais vous dire ce que signifie **هَمْدٌ**. Il désigne l'affaiblissement d'un feu.

- 2.

قُلْ هُوَ اللَّهُ أَحَدٌ ۝

*Dis (ô bien-aimé) : "Il est Allah, Il est unique"*³⁷

قُلْ s'écrit avec un **قاف** surmonté de deux points, tandis que son homologue **كُلْ** s'écrit avec un trait singulier. **قُلْ** signifie dire ou déclarer, tandis que **كُلْ** signifie manger. Observez la grande différence entre les deux.

³⁷ Saint Coran, 112:1, Traduction de Kanz-ul-Īmān

3. **قَالُوا** signifie “Ils ont dit”, alors qu’il signifierait “ Ils ont mesuré” s’il était lu comme **كَالُوا**.
4. **عَلِيم** est un attribut d’Allah **عَزَّوَجَلَّ**. S’il est lu avec un **عين**, cela signifiera “Celui qui sait”. Le Coran dit :

إِنَّهُ عَلِيمٌ بِذَاتِ الصُّدُورِ ﴿٤٧﴾

En effet, Il sait ce qu’il y a dans les cœurs. ³⁸

Le sens de ce mot se transforme en “douloureux” s’il est lu avec un **الف** à la place.

Regardez à quel point le sens est modifié dans ces exemples. Pourtant, les membres de nos communautés lisent le texte avec un **الف**. En particulier, les Memons et les Gujaratis qui ne font pas la distinction entre **ع** et **الف**, **حاء**, **الف**, **هاء** et **هـ**. Tant que ces personnes n’étudient pas avec un récitateur compétent, elles ne seront pas en mesure de lire le Coran correctement.

Inscrivez-vous au Madrasat-ul-Madinah pour rectifier votre lecture du Coran. **إِنْ شَاءَ اللَّهُ** Votre prononciation sera corrigée en un rien de temps.

³⁸ Saint Coran, 8:43, Traduction de Kanz-ul-Īmān

5. **عَلَمٌ** signifie drapeau s'il est lu avec un **ع**, et tristesse s'il est lu avec un **ف**.
6. **عَمَلٌ** signifie action ou acte, tandis que son sens se transforme en espoir s'il est lu avec un **ف**.
7. Dans la Sourate al-Kawthar :

وَأَنْحَرِطْ

*Sacrifies.*³⁹

S'il est lu avec un **ه** comme **وَأَنْهَرِطْ**, il évoque la réprimande ou le blâme. Les significations ne pourraient pas être plus différentes l'une de l'autre.

Apprendre à réciter correctement le Coran est extrêmement important et nécessaire. Les frères en Islam, tout comme les sœurs, doivent acquérir cette connaissance.

Les femmes âgées, en particulier, devraient prendre le temps de l'apprendre, car ces pauvres âmes ont généralement du mal à prononcer les lettres correctement. Même si elle a cent ans et qu'elle ne peut pas lire correctement le Coran, elle doit faire de

³⁹ Saint Coran, 108:2, traduction de Kanz-ul-Īmān

son mieux pour apprendre. Elle sera continuellement récompensée pour ses efforts **رَفَعَهُ اللَّهُ**.⁴⁰

Q : Si un verset de prosternation apparaît pendant la récitation, doit-on s'arrêter immédiatement et se prosterner ? Certaines personnes terminent leur lecture et se prosternent ensuite. Est-ce permis ?

R : S'il n'y a pas d'obstacle, il est préférable d'effectuer la prosternation immédiatement. Il n'y a pas de péché si elle est faite après. Lorsqu'une prosternation devient wājib, elle doit être accomplie.

Un mufti assis près d'Ameer-e-Ahl-e-Sunnat a ajouté : “Si une personne est en état de wuḍū, il est préférable de se prosterner tout de suite. Retarder sans raison est un acte détestable mineur.”⁴¹

Q : Est-il permis de réciter la Sourate Yāsīn comme une litanie ou pour l'accomplissement de son désir ?

R : Il est permis de lire la Sourate Yāsīn comme une litanie ou pour satisfaire un besoin. Il en va tout autrement si le “besoin” en question est quelque chose d'inadmissible, mais pour ce qui est permis, il n'y a pas de problème à ce sujet. La litanie sera

⁴⁰ Malfuzāt-e-Ameer-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 6, p. 278

⁴¹ Ad-Durr-ul-Mukhtār, vol. 2, p. 703 ; Malfuzāt-e-Ameer-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 5, p. 265.

lue un certain nombre de fois et ces actes sont accomplis sous la supervision d'un guide, car il y a un risque de subir des dommages si l'on agit seul.

Récitez la Sourate Yāsīn devant un récitant qualifié du Coran, afin de vérifier si vous lisez correctement ou non. Si vous pouvez réciter correctement, vous devrez adopter la compagnie d'une personne autorisée et lire cette invocation sous sa direction. En général, de tels guides sont difficiles à trouver.

Il existe de nombreuses autres litanies et invocations pour se protéger des problèmes. Je vous conseille de les lire en même temps que la Ṣalāt ul-Ḥājah. Les litanies sont d'une grande efficacité. Si une personne ne s'y prend pas de la bonne manière, aucune forme de traitement ne peut guérir les dommages qu'elle se cause à elle-même.

Leur intelligence se désintègre, ils lancent des objets et profèrent des malédictions. Ils deviennent difficiles à contrôler et la seule solution consiste à les maîtriser et à faire je ne sais quoi d'autre. Cela peut détruire un foyer de l'intérieur.

Si vous êtes le disciple d'un shaykh qualifié, qui porte une barbe intégrale conformément à la loi islamique et qui est un savant, récitez les courtes litanies incluses dans sa shajarah. Mon dernier conseil est le suivant : le remède à tout problème

est **صَلِّ عَلَى مُحَمَّدٍ**. L'envoi de *ṣalāt* sur le Bien-aimé Prophète **صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ** en abondance est une merveilleuse litanie. Grâce à elle, tous les problèmes seront résolus **إِنْ شَاءَ اللَّهُ**.⁴²

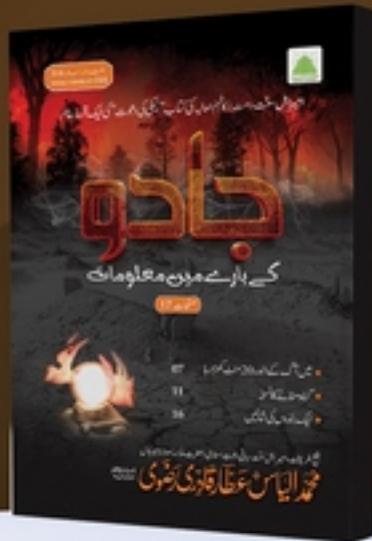
Q : Peut-on écouter une récitation coranique enregistrée chez soi tout en travaillant ?

R : L'étiquette de l'écoute d'une récitation coranique enregistrée n'est pas la même que celle de l'écoute en direct. Même si personne n'écoute la récitation enregistrée, il s'agit toujours du Coran et il faut l'éteindre si personne ne l'écoute. Il en va de même si un poème à la gloire du Prophète est récité depuis un enregistrement et que personne n'est là pour l'écouter.⁴³

⁴² Malfuzāt-e-Ameer-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 5, p. 331

⁴³ Malfuzāt-e-Ameer-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 6, p. 93

Livret de la semaine
prochaine



Aalami Madani Markaz, Faizan-e-Madinah, Mahallah Saudagaran
Purani Sabzi Mandi, Bab-ul-Madinah, Karachi, Pakistan

UAN: +92 21 111 25 26 92 | Ext: 7213

Web: www.maktabatulmadinah.com | E-mail: feedback@maktabatulmadinah.com